

ELABORATION DU PLU
ENQUETE PUBLIQUE
Vu pour être annexé à l'arrêté du Maire en date du 29/07/2025,



A Bissert Le 30/07/2025
Le Maire Francis SHORUNG

REPUBLIQUE
FRANCAISE

Plan Local d'Urbanisme de
B I S S E R T



1. Rapport de présentation
2. Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)
3. Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- 4a. Règlement écrit
- 4b. **Règlement graphique 4b 01 au 1/5000**
5. Annexes du PLU

PLU arrêté

Dossier vu pour être annexé à la délibération du Conseil municipal du 24 1 01 2025

Le Maire,
Francis SCHORUNG



Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage :

atip

Maîtrise d'Ouvrage :

Atelier inSitu

(Signature)

1. PRESCRIPTIONS EDICTEES PAR LE P.L.U.

LE ZONAGE: ZONES ET SECTEURS

- Limite de zone
- N Désignation de zone
- Nj Désignation de secteur de zone

REGLES GRAPHIQUES

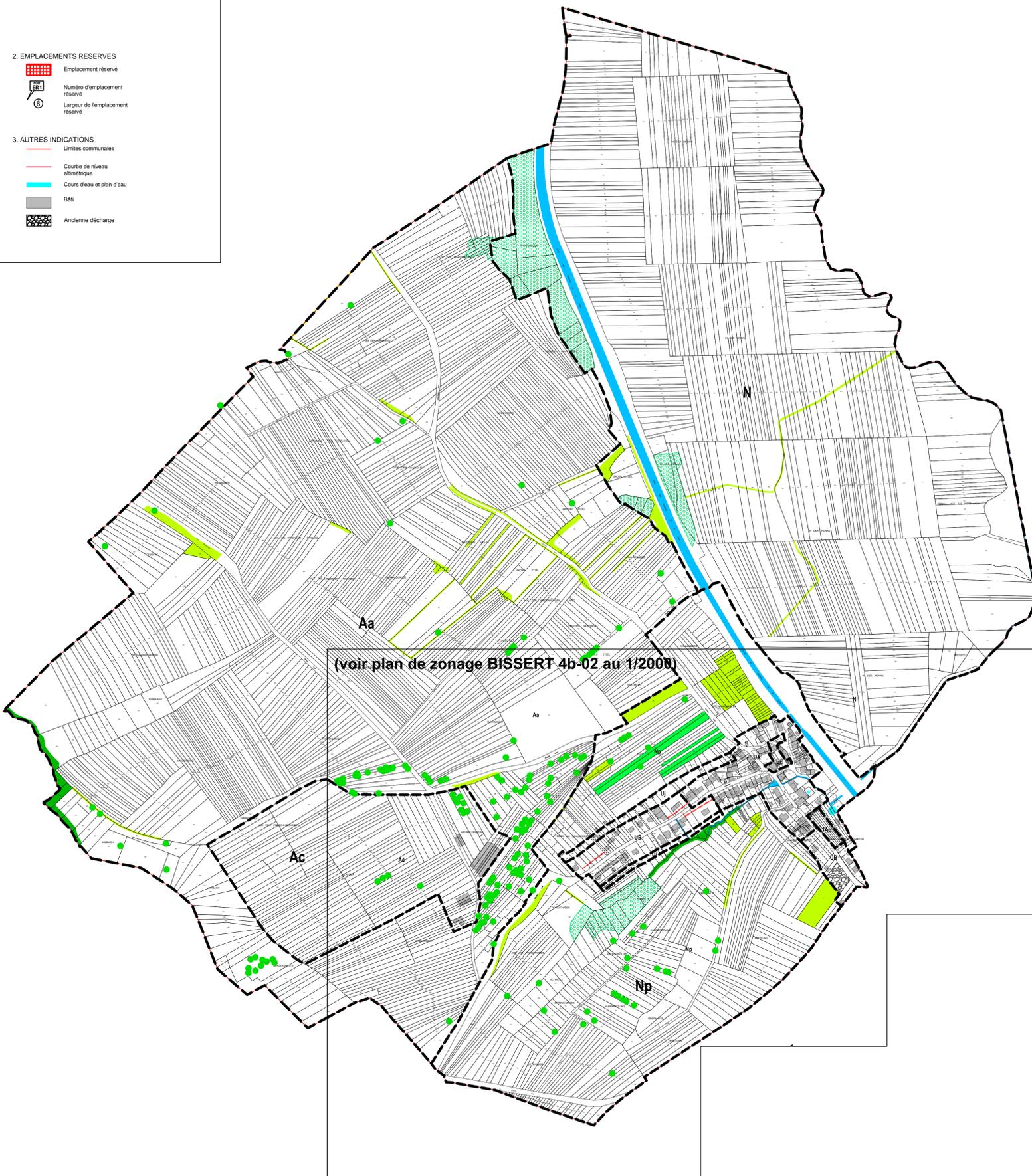
- Espace boisé classé à conserver au titre de l'article L. 113-1 du CU.
- Espace planté de TYPE A : ripisylve à conserver ou à créer au titre de l'article L. 151-23 du CU.
- Espace planté de TYPE B : alignements d'arbres, vergers à conserver ou à créer au titre de l'article L. 151-23 du CU.
- Espace planté de TYPE C : arbres isolés à conserver ou à créer au titre de l'article L. 151-23 du CU.
- Espace planté de TYPE D : boisements-haies à conserver ou à créer au titre de l'article L. 151-23 du CU.
- Changement de destination des constructions autorisé

Périimètre ou secteur faisant l'objet d'une O.A.P.

Marge de recul des constructions à respecter

Alignement des façades principales des constructions

LEGENDE



2. EMPLACEMENTS RESERVES
- Emplacement réservé
 - Numéro d'emplacement réservé
 - Largeur de l'emplacement réservé
3. AUTRES INDICATIONS
- Limites communales
 - Courbe de niveau altimétrique
 - Cours d'eau et plan d'eau
 - Bât
 - Ancienne décharge